

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE
(CAEDS)**

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°105 : **RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD
DE PRET SIGNE LE 26 FEVRIER 2024 ENTRE LE
BURKINA FASO ET LA BANQUE AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT (BAD), POUR LE FINANCEMENT
DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES CHAINES
DE VALEUR INTEGREES DE L'ELEVAGE AU
BURKINA FASO (PDCVIE-BF)**

Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité
par le député **Ouendenmanègdè Herman YELKPUNI**, rapporteur.

Septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vendredi 06 septembre de 09 heures 18 minutes à 10 heures 05 minutes, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Daniel ZOUNGRANA, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 26 février 2024 entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement (BAD), pour le financement du projet de développement des chaînes de valeur intégrées de l'élevage au Burkina Faso (PDCVIE-BF).

Auparavant, la CAEDS, saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation sur ledit projet de loi, le lundi 19 août 2024 de 10 heures 55 minutes à 12 heures 45 minutes. A cette occasion, le député Ouendenmanègdè Hermann YELKOUNY a été désigné comme rapporteur pour prendre part aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés le mardi 03 et le jeudi 05 septembre 2024, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

Outre la CAEDS, la Commission du développement durable (CDD), saisie pour avis, était représentée par le député Nonyeza BONZI.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CAEDS a porté sur les points ci-après :

- compte rendu des travaux de la COMFIB ;
- appréciation et avis de la CAEDS.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement ;
- débat général.

I-1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur Amadou DICKO, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques, chargé des ressources animales. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de l'Economie et des finances et du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- objectifs du Projet ;
- justification du Projet ;
- description technique du Projet ;
- coût du Projet et caractéristiques du financement ;
- indicateurs de rentabilité économique et financier ;
- impacts environnementaux et sociaux du Projet.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB.

I-2. Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions qui ont porté, entre autres, sur :

- les zones couvertes par le Projet ;
- le caractère peu ambitieux du Projet et les initiatives du Gouvernement pour développer davantage le secteur de l'élevage et améliorer sa contribution au PIB ;
- les mesures entreprises pour assurer l'hygiène lors du transport de la viande au regard de la sous-composante 2.2 qui traite de la « *Promotion de la sécurité sanitaire et de la démarche qualité des viandes* » ;
- la prise en compte de la promotion de standards des autres produits issus de l'élevage (lait, cuir, peaux...) dans le cadre de la « *Promotion de la sécurité sanitaire et de la démarche qualité des viandes* », objet du point (ii) de la sous composante 2.2 ;
- la non prise en compte du volet « développement de la pisciculture » par le présent Projet ;
- l'effectivité de l'étude d'impact environnemental et social dans le cadre du présent Projet ;
- les modalités de contribution des bénéficiaires du projet à hauteur de 1,363 milliard de francs CFA suivant les prévisions faites par le Projet ;
- les canaux prévus pour la sensibilisation des éleveurs qui s'adonnent à l'automédication sur leur cheptel ;
- le coût de chaque composante du Projet ;

- le rapport du Projet d'une part avec les espaces pastoraux et, d'autre part, avec les couloirs de transhumance dans le contexte actuel de forte démographie et de terrorisme ;
- la prise en compte de la reconstitution du cheptel par le présent Projet au regard des pertes subies par certains éleveurs du fait de l'insécurité ;
- les statistiques sur la consommation de viande et de lait par habitant et par an au Burkina Faso ;
- les organisations paysannes et professionnelles qui seront prises en compte par le Projet ;
- la part du budget consacrée à l'élevage ;
- le bilan du Projet d'appui au développement de l'élevage (PADEL-B) ;
- la non implication du Ministère de la Santé dans les structures techniques en charge de la mise en œuvre du PDCVIE dans le cadre de la prise en charge du « One health » ;
- l'état des lieux au niveau de la station d'élevage de Samandeni ;
- les raisons de la prédominance de la procédure d'entente directe au détriment de l'appel à concurrence dans le présent projet de loi.

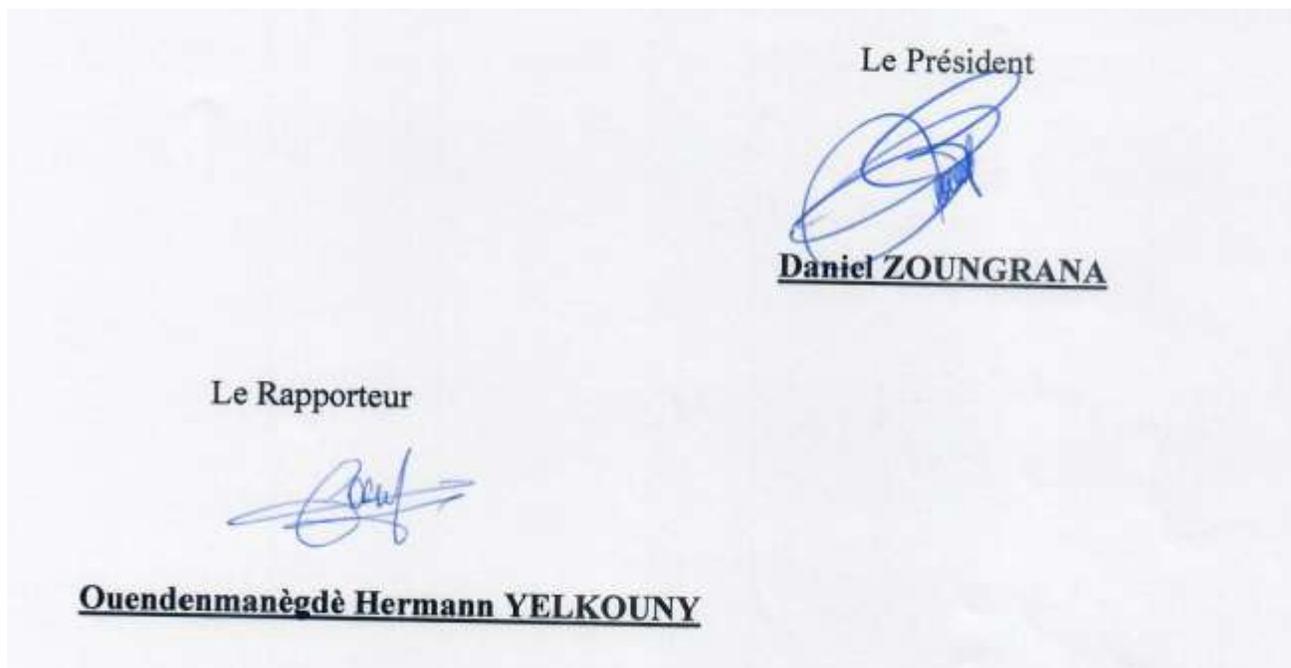
II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité estime que la ratification de l'Accord de prêt contribuera à :

- améliorer les conditions de vie et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans les zones d'interventions du Projet ;
- améliorer durablement la productivité et la production du cheptel ciblé ;
- augmenter la quantité de viande transformée aux normes internationales pour faciliter son accès aux marchés.

Par conséquent, elle émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 06 septembre 2024



LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE	QUALITE
1.	ZOUNGRANA Daniel	FDS	Président
2.	COULIBALY Sié François d'Assise	PDCE	Membre
3.	DIALLO Ousmane	PP	Membre
4.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	OSC	Membre
5.	BIKIENGA Boubacar	FDS	Membre
6.	YELKOUNY Ouendenmanègdè Hermann	PP	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE	QUALITE	JUSTIFICATIF
1.	TRAORE Boureima	FVR	Membre	Malade
2.	THIOMBIANO Y. Fayçal Harold	FDS	1 ^{er} Secrétaire	Malade
3.	SAWADOGO Moussa	FVR	2 ^e Secrétaire	Atelier de formation
4.	COULIBALY Wiloho	PP	Membre	Malade
5.	SAVADOGO Pawindé Edouard	PDCE	Membre	Atelier de formation

LISTE DES DEPUTES ABSENTS

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE	QUALITE
1.	COULIBALY Sibiri	FDS	Membre
2.	GANSONRE Marc Bertin	OSC	Membre
3.	SOMA Abdoulaye	PP	Membre

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL

N° D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire
2.	TAPSOBA/ROUAMBA Diane	Secrétaire de la CAEDS
3.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

LISTE DU PERSONNEL ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION	JUSTIFICATIF
1.	ZABSONRE Issouf	Conseiller technique	Raison de famille
2.	BAKYONO/BAYALA Estelle	Administrateur parlementaire	Atelier de formation
3.	BAMOGO Jérôme	Administrateur parlementaire	Atelier de formation